MAIRIE de BEAUMOTTE LES PIN 70150 ☎ 03.84.31.78.12



Réunion du Conseil Municipal Vendredi 18 septembre 2015 à 20h en Mairie

Réunion publique sous la présidence du Maire en exercice, Bernard DUMONT

Secrétaire : Lucie GUERGEN

Tous les conseillers en exercice sont présents, hormis Michel FAHY.

Convocation en date du 12 septembre 2015.

Ordre du jour :

- 1. Décision modificative du budget assainissement
- 2. Délibération : indemnité du comptable intérimaire
- 3. Avis sur le Plan de Prévention du Risque d'Innondation (PPRI) de l'Ognon
- Acceptation de la recette du SIGF (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière) pour le secrétariat
- 5. Recrutement secrétaire de Mairie
- 6. Primes des agents
- 7. Dossier de subvention DETR (cimetière)
- 8. Dossier de subvention du département (voirie)
- 9. Questions diverses:
 - Révision des listes électorales
 - Réunion pour le classement de la grotte le 29 septembre à 17h
 - Noël des enfants
 - Noël des personnes âgées
 - Restauration du four à pain
 - Point sur les travaux
 - Sécheresse et distribution d'eau
 - Accompagnatrice de bus
 - Plan d'entretien et de restauration de l'église Saints Pierre et Paul
 - Rallye pédestre au centre du village

1. <u>Décision modificative n°2 du budget assainissement</u> :

Une décision modificative du budget assainissement est nécessaire pour compenser l'amortissement de l'étude de l'assainissement réalisée en 2011.

<u>Délibération</u>: "Décision modificative n°2: 1794€ du compte D2158 ("Autres") du chapitre D041 ("opérations patrimoniales") sont basculés sur le compte R203 ("Frais d'études") du chapitre R041("Opérations patrimoniales")."

UNANIMITE

2. Demande d'indemnité du comptable du trésor public :

L'indemnité du comptable du trésor public est facultative, elle correspond à des missions (fixées par arrêté) que le comptable peut executer en dehors de ses tâches habituelles. Au cours des 5 mois durant lesquels le comptable est resté en poste, la commune a fait appel à lui uniquement pour des missions entrant dans le cadre de ses fonctions de base. La demande semble donc injustifiée.

<u>Délibération</u>: "Le conseil municipal décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil à BERVILLER Lionel, Receveur municipal"

UNANIMITE

3. Avis sur le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Ognon (PPRI) :

La préfecture nous a fait parvenir le PPRI de l'Ognon, pour avis.

Les inondations de l'Ognon impactent principalement des terres agricoles, la seule incidence sur le foncier bâti se situe au lieu-dit la Côte du Moulin, où l'Ognon fait monter le ruisseau de la Doing. Les limites inondables se basent sur les crues de 1982 et 1990.

Un avis favorable est donné avec la zone inondable le long du ruisseau de la Doing.

4. Acceptation de la recette du Bois Joli:

La secrétaire de mairie, Madame Agnelot Laure, a un contrat de 10h hebdomadaires, avec une mise à disposition pour le syndicat du Bois Joli d'une demie-heure par semaine pour les travaux administratifs du syndicat.

<u>Délibération</u>: "Le conseil municipal décide d'accepter la recette du syndicat du Bois Joli de 236,39€" UNANIMITE

5. Recrutement secrétaire de Mairie :

Le contrat de Mme Agnelot, la secrétaire de mairie en place depuis le 1er février 2015, prend fin au 31 décembre 2015. Il y a lieu de procéder à une vacance de poste d'adjoint administratif de 1ere classe pour une durée hebdomadaire de 10h.

<u>Délibération</u>: "Le conseil municipal décide de procéder à la vacance de poste d'Adjoint Administratif de 1ere classe pour une durée hebdomadaire de 10h00, et d'autoriser le Maire à établir tout document et signer tout acte nécessaire afin d'opérer ce recrutement."

UNANIMITE

6. Prime de fin d'année des agents :

Pour verser une prime de fin d'année aux agents communaux, une indemnité d'administration et de technicité doit être instaurée. Cette prime est régie par le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002. Les montants prévus par l'arrêté ministériel d'application peuvent être pondérés par un coefficient de 0 à 8. Pour rappel, les années précédentes, la prime versée était équivalente à un mois de salaire (au prorata du temps de travail).

<u>Délibération</u>: Le conseil municipal décide d'instituer une indemnité d'administration et de technicité pour les agents de la commune, dont le montant sera affecté par un coefficient de variation de 0 à 8.

UNANIMITE

7. <u>Demande de subvention au titre de la DETR : cimetière</u> :

Cinq entreprises ont été consultées pour la réfection du mur du cimetière, une seule a répondu : la société BARANZELLI (proposant 2 solutions, l'une à 13 685€ HT et l'autre à 13 839€ HT). Le chantier d'insertion départemental proposait les mêmes travaux pour un montant 10 383€ HT.

<u>Délibération</u>: "Le conseil municipal autorise le maire à réaliser le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection du mur du cimetière sur la base du devis de la société BARANZELLI"

UNANIMITE

8. Demande de subvention auprès du département : voirie :

Tous les 2 ans, le département subventionne les communes du canton pour les travaux de voirie. Pour l'année 2016, la commune aurait un potentionel de 14 743€ de travaux subventionnés.

Bernard DUMONT a demandé des devis pour 4 lots de travaux :

- Route de Pin : dérasement d'accôtement sur 1100m pour faciliter l'écoulement de l'eau (2 875€ HT)
- Route de Brussey : revêtement (6 490€)
- Rue de Vante : enduit monocouche (1 650€)
- Réparations localisées de chaussée (14h) (4 800€)

<u>Délibération</u>: "Le conseil municipal : décide de solliciter une subvention du Département pour financer une partie des travaux de voirie pour les années 2016 et 2017, soit 40 % du montant H.T des travaux évalués à 15 815 € H.T; d'arrêter le plan de financement de ce projet tel que : Département (40%) : 5 897 € H.T et Commune : 9 918 € H.T ; déclare que la collectivité s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités; et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention"

UNANIMITE

9. QUESTIONS DIVERSES:

9.1. Révision des listes électorales

En vue des élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre 2015, les listes électorales ont été mises à jour.

9.2. Classement de la grotte

Suite à la réunion du début d'année avec le service de la région pour la protection des chauves souris (Natura 2000), une réunion aura lieu le 29 septembre à 17h en Mairie pour la finalisation du document de travail, notamment la définition des actions nécessaires à mettre en place.

9.3. Noël des enfants

Laure DENOIX informe que cette année, les adolescents du village prépareront un spectacle pour les enfants, ce qui réduira le coût du Noël des enfants. L'atelier de travaux manuels préparera les costumes. L'amicale Beaumottaise participera également à la fête.

Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 20 décembre.

9.4. Noël des personnes âgées

Cette année, la commune proposera aux personnes âgées de plus de 70 ans un gouter pour fêter Noël. L'amicale Beaumottaise pourra mettre à disposition son local pour faciliter cet évènement.

Le Noël des aînés aura lieu le samedi 16 janvier.

9.5. Restauration du four à pain

Monsieur DUMONT remercie Mathieu Ruggeri, Philippe Robin, Gilles Cailloz et Cyrille Guilley pour la poursuite des travaux de restauration du four à pain entamés notamment par le chantier international emmené par Didier Marchal. Il remercie également Raymond Robin pour la fourniture de l'eau nécessaire aux travaux.

Il reste à remplacer la vitre, à ouvrir la cheminée et à terminer les quelques finitions (tablette...). Philippe Robin propose de changer cette fenêtre et celle de l'appartement de la rue du Breuil.

9.6. Point sur les travaux

- Logement dit de l'Ecole : un devis a été établi à 4300€ pour le remplacement des 7 radiateurs à panneaux rayonnants.

- Monument aux morts : la commune a reçu un devis de E.I. Demassue Yves d'un montant de 2193,08€ TTC pour la rénovation du monument (nettoyage du monument et du mur, peinture des lettres).

<u>Délibération</u>: "Le conseil municipal d'accepter le devis de l'E.I DEMASSUE Yves pour la rénovation du monument aux morts d'un montant de 2193.08 € TTC, et d'inscrire la somme de 2193.08€ à l'article 21318 ("Constructions autres bâtiments publics")".

UNANIMITE

9.7. Sécheresse et distribution d'eau

Bernard DUMONT remercie Joël POUSSIERE, Laurent SAUVIN et Didier MARCHAL pour leur mobilisation durant toute la période de sécheresse pour veiller au bon fonctionnement du chateau d'eau et de la station de pompage pour assurer la distribution de l'eau. Une fuite du réseau a été détectée en juillet qui débitait environ 10m³ par jour.

Le dossier de l'eau est en cours de signature pour débuter les travaux.

Mathieu RUGGERI montre aux conseillers 2 filtres à eau d'installations privées, confiés par Monsieur ROCHETTE, dont un présente des tâches noires inconnues. Bernard DUMONT propose à Monsieur ROCHETTE de faire appel aux services de l'Etat (ARS) pour qu'il ait leur avis.

L'hypothèse émise est que ce dépot proviendrait des canalisations, puisque les analyses d'eau sont conformes aux normes en vigueur et ne présentent pas de tels dépots.

9.8. Accompagnatrice de bus

Les parents d'élèves s'étonnent qu'il n'y ait pas d'accompagnatrice dans le bus scolaire. Mathieu RUGGERI a rencontré M. REIGNIER, chargé du périscolaire à la CCVM : une accompagnatrice est recherchée pour encadrer la ligne Beaumotte/Courcuire/Pin. Si des personnes sont volontaires, elles peuvent s'adresser à M. REIGNER.

9.9. Plan d'entretien et de restauration de l'église Saints Pierre et Paul

Une nouvelle association a vu le jour au village : l'Association du Pratrimoine Beaumottais qui a pour objectif de soutenir la commune dans la rénovation de son pratimoine. Mathieu RUGGERI présente aux conseillers une proposition de plan d'entretien et de restauration de l'église. Une demande de subvention sera faite lorsque le projet d'entretien de l'église sera finalisé et qu'une estimation globale des travaux sera réalisée avec les différents phasages possibles.

L'association du Patrimoine Beaumottais organisera

un marché de Noël le 29 novembre (11h-18h),

les habitants du village seront invités à installer leurs illuminations pour ce jour.

9.10. Rallye pédestre au centre du village

L'amicale Beaumottaise organise

un rallye "Fort Beaumotte" le dimanche 27 septembre à 9h30

devant le lavoir.

L'association offrira l'apéritif à tous les habitants souhaitant se joindre aux participants, suivi d'un repas tiré du sac. Les Beaumottais sont appelés à être vigilants ce jour là lors de leurs circulations dans le village.

9.11. Informations diverses

- La banque alimentaire recherche des volontaires pour collecter les dons de denrées
- L'ADAPEI recherche des bénévoles pour vendre des brioches au profit de l'association, du 7 au 11 octobre
- Une personne recherche des terrains non constructibles

S'adresser à la Mairie pour plus de renseignements.